



Institut Bois-Robert

Enseignement privé - Internat

Dossier d'inscription $\frac{2017}{2018}$

Année scolaire en internat

Inscription

Pièces à fournir à l'inscription :

- Le contrat d'admission dûment rempli (recto/verso).
- La photocopie de la carte d'identité recto/verso ou du passeport de l'élève ou du livret de famille
- Un chèque de 1 500 € au titre d'acompte incluant les droits d'inscription.
- L'autorisation de prélèvement et un RIB.
- La photocopie de la carte vitale
- La photocopie de la mutuelle
- L'attestation d'assurance responsabilité civile
- L'autorisation médicale complétée
- Dix timbres au tarif ordinaire en vigueur
- Deux photos d'identité

Pièces à fournir à la rentrée :

- L'exeat (ou certificat de radiation) de l'école antérieurement fréquentée
- Eventuellement, les résultats des tests subis
- Une photocopie des résultats au brevet ou au baccalauréat le cas échéant
- Le règlement du solde de la scolarité (selon l'échéancier choisi) et de la provision pour frais personnels

Trousseau

Tenue :

Les élèves de l'Institut Bois-Robert se doivent de porter une tenue correcte. Bois-Robert propose d'ailleurs un trousseau facultatif constitué de sweats, polos, veste et tee-shirts.

Chaque vêtement doit être marqué aux nom et prénom de l'élève.

Divers :

- Une paire de draps + couvertures ou couette (et non sac de couchage)
- Chaussons (facultatif)
- Alèse
- Cintres
- Affaires de toilette

Extraits du règlement

Absences :

Toute absence pour raison de santé doit être signalée par les parents le jour même. Toute autre absence suppose l'autorisation préalable du directeur.

Si l'absence motivée par une maladie a duré une semaine ou plus, l'élève présente à son retour un mot de ses parents accompagné d'un certificat médical.

Sanctions :

Si un élève ne donne pas satisfaction dans son travail ou son comportement, un avertissement écrit est envoyé aux parents et les sanctions sont les suivantes dans l'ordre de gravité : retenue un week-end à Bois-Robert, avertissement ou blâme, renvoi temporaire (de 2 à 8 jours), renvoi définitif.

En cas de faute grave, déterminée par le Conseil de Discipline, un élève peut être renvoyé définitivement, sans avertissement préalable. Toute consommation de substances illicites entraîne "de facto" le renvoi immédiat.

Détails particuliers

Fournitures scolaires :

En début d'année scolaire un ensemble de fournitures de papeterie est fourni à chaque enfant (cahiers, agenda, classeur). Pendant l'année, elles peuvent être prises en sus à l'institut. Les livres sont aussi fournis par l'économat de l'institut et repris en fin d'année par l'école si leur état le permet.

Téléphone:

Le téléphone de la maison n'est pas à la disposition des élèves. Le téléphone portable est autorisé à des heures et dans des lieux déterminés. Le non-respect des consignes d'utilisation entraîne une confiscation temporaire puis définitive.

Argent de poche et objets de valeur :

L'argent de poche et les objets de valeur (billets de train, pièces d'identité...) doivent être déposés au secrétariat.

Aucune assurance ne couvre les vols ou disparitions à l'intérieur de l'institut et en aucun cas la responsabilité de l'établissement ne peut être recherchée. **Aucune avance ne peut être accordée par le secrétariat.**

Assurances :

Les élèves sont couverts par une assurance contre tout incident de la vie scolaire. L'assurance ne couvre pas les frais de réparation de lunettes cassées ou de vêtements déchirés. Seuls les accidents corporels sont garantis si la responsabilité de l'établissement est en cause. Tout bris de glace volontaire ou non doit être couvert par la RC des parents.

Transports :

Une navette assure, chaque lundi matin et chaque vendredi après-midi les liaisons entre l'Institut Bois Robert et la gare SNCF d'Angers.

Scolarité en internat à partir de 910 €/mois : des conditions financières adaptées au revenu familial

Conditions financières 2017/2018 :

Classe	Droits d'inscription	Formule	En 10 versements mensuels	ou	En 3 versements trimestriels	ou	En 1 versement à la rentrée
Collège et Secondes	700 €	Externat	855 €	ou	2 800 €	ou	8 050 €
Premières et Terminales	700 €		955 €	ou	3 150 €	ou	9 050 €
Collège et Secondes	700 €	Internat semaine (5 jours hors vacances)	1 350 €	ou	4 450 €	ou	13 000 €
Premières et Terminales	700 €		1 450 €	ou	4 800 €	ou	14 000 €
Collège et Secondes	700 €	Grand internat (semaine et WE hors vacances)	1 800 €	ou	5 950 €	ou	17 500 €
Premières et Terminales	700 €		1 900 €	ou	6 300 €	ou	18 500 €

Fonds spécial d'aide aux familles :

Un fonds spécial d'aide est mis en place pour les familles dont les ressources ne permettent pas de faire face à la totalité de nos exigences financières. Pour en bénéficier, deux critères sont examinés par une commission interne, en toute confidentialité : l'avis d'imposition des deux parents et la situation scolaire du candidat.

Ces conditions tarifaires modulées en fonction du revenu familial sont téléchargeables en PDF sur www.boisrobert.com

Provision :

Une provision de 500 € pour frais personnels (reconstituable si nécessaire et remboursable en fin d'année) est demandée en début d'année scolaire. Elle sert à régler les frais annexes (médecin, pharmacien, radio...). Cette provision est portée à 800 € pour les enfants dont les parents vivent à l'étranger.

Frais administratifs :

Les droits de réinscription s'élèvent à 300 € et comprennent l'assurance responsabilité civile, les fournitures scolaires et le prêt de manuels.

Les droits d'inscription comprennent les frais de dossier, l'assurance responsabilité civile, les fournitures scolaires et le prêt de manuels. Ils sont portés à 950 € pour les étudiants étrangers.

Toutes les fournitures et tous les manuels sont inclus à l'exception de la calculatrice, d'une trousse complète et du matériel de géométrie (règle, compas, équerre, rapporteur).

Les livres prêtés doivent être rendus au professeur principal de l'élève en bon état, faute de quoi ils seront facturés aux familles à raison de 35 € par livre non repris.

Formule internat semaine :

La formule comprend la scolarité annuelle, l'hébergement, la pension complète, les frais de transports (navettes SNCF et examens) du lundi au vendredi. Il est possible de rester occasionnellement le WE : 240 €/WE complet blanchisserie comprise, 70 €/WE partiel jusqu'au samedi matin.

Formule grand internat :

Cela comprend la scolarité annuelle, l'hébergement, la pension complète, les frais de transports (navettes SNCF et examens), la blanchisserie et les activités week-end 7 jours sur 7.

Options :

En sus de ces frais, peuvent s'ajouter ceux liés aux activités optionnelles (équitation, piano, danse, tennis, basket...). Se renseigner auprès du secrétariat.

Réductions :

Une baisse de 15 % est accordée sur la scolarité d'un deuxième enfant inscrit.

Périodicité :

La scolarité est payable en totalité pour l'année, en une échéance, le jour de la rentrée. Toutefois, la possibilité vous est offerte d'opter pour deux autres solutions : un règlement trimestriel en trois échéances (septembre / décembre / mars par prélèvement automatique) ou un règlement mensuel en 10 échéances (le 1^{er} de chaque mois par prélèvement automatique).

Exigibilité :

Tout trimestre ou tout mois est exigible un mois avant son commencement. Le trimestre est dû en entier, que l'élève l'ait commencé en retard ou terminé prématurément. Aucune déduction n'est faite en cas d'absence, de maladie, de retrait ou de renvoi d'un élève.

En principe, sauf stipulation contraire expresse, un élève ne peut quitter l'institut qu'à la fin d'un trimestre. Le départ anticipé doit être annoncé, au plus tard, un mois à l'avance pour la fin d'un trimestre scolaire, à défaut de quoi, les trois mois suivants sont dus, comptés à partir du jour de résiliation.

Engagement de confiance :

Tout élève de Troisième ou de Terminale (classes à examen) qui aura satisfait à nos exigences de résultats (c'est à dire l'obtention de chacun des Brevets ou Bacs blancs internes) se verra proposer une scolarité gratuite pour un redoublement. Seuls resteront à la charge des parents les frais mensuels de nourriture et/ou d'hébergement.

Contrat d'inscription année scolaire/.....

Photo

Identité élève :

Nom
Prénom
Date et lieu de naissance Tél. portable
Nationalité
Numéro INE
École fréquentée précédemment
Date d'entrée dans l'établissement
Adresse obtenue par
Itinéraire et moyen de transport utilisés du domicile à l'établissement
Classe actuelle Classe rentrée IBR
LV1 LV2
Spécialité Terminale ES : Maths Eco. Approfondie (cocher votre choix)
Spécialité Terminale S : SVT Sciences physiques Maths (cocher votre choix)
Spécialité Terminale L : Anglais
Spécialité Terminale STMG : Ressources humaines

Famille :

<u>Père</u>	<u>Mère</u>	<u>Tuteur ou correspondant</u>
Nom	Nom	Nom
Prénom	Prénom	Prénom
Date de naissance	Date de naissance	Date de naissance
Lieu de naissance	Lieu de naissance	Lieu de naissance
N° sécurité sociale	N° sécurité sociale	N° sécurité sociale
Profession	Profession	Profession
Adresse	Adresse	Adresse
CP/Ville	CP/Ville	CP/Ville
Tél. domicile	Tél. domicile	Tél. domicile
Tél. portable	Tél. portable	Tél. portable
Tél. travail	Tél. travail	Tél. travail
Email	Email	Email
N° CC/CB	N° CC/CB	N° CC/CB

Nom du ou des responsable(s) légal(aux) :

Adresse(s) d'envoi des documents :



Contrat d'inscription année scolaire/..... (suite)

Conditions financières :

Nous déclarons accepter les conditions financières qui nous ont été transmises et avons notamment pris note que :

- Les règlements doivent suivre l'échéancier choisi lors de l'inscription. Trois possibilités sont offertes :
 - › En 1 fois, à la rentrée,
 - › Trimestriellement (à la rentrée, au 1^{er} décembre et au 1^{er} mars) par prélèvements automatiques,
 - › Mensuellement, à la rentrée puis au 1^{er} de chaque mois par prélèvements automatiques.
- Tout trimestre est dû en entier, que l'élève l'ait commencé en retard ou terminé prématurément. Aucune déduction n'est faite en cas d'absence, de maladie, de retrait ou de renvoi de l'élève.
- Un élève ne peut quitter l'Institut qu'à la fin du trimestre. Le départ anticipé doit être annoncé, au plus tard un mois avant la fin d'un trimestre scolaire en cours, à défaut de quoi les trois mois suivants sont dus, comptés à partir du jour de résiliation.

Échéancier choisi : règlement annuel
 règlements trimestriels
 règlements mensuels (merci de cocher le mode de paiement choisi)

Formule choisie : Externat semaine (5 jours)
 Internat semaine (5 jours)
 Grand internat (semaine et week-ends hors vacances scolaires) (merci de cocher la formule retenue)

Aide du fonds spécial : si vous souhaitez bénéficier de l'aide du fonds spécial, veuillez joindre les deux derniers avis d'imposition des parents ainsi que les bulletins trimestriels des deux dernières années scolaires de votre enfant.

Engagement parental :

Nous nous engageons à transmettre par écrit à l'Etablissement toute information concernant l'historique de notre enfant (sur le plan scolaire, comportemental, médical, familial...)

En signant ce contrat, les parents ou les représentants légaux de l'élève s'engagent à respecter le règlement de l'école et les conditions stipulées dans la correspondance échangée.

L'inscription d'un élève n'est effective qu'après réception de ce contrat par l'Institut Bois-Robert et le versement simultané de 1 500 € incluant notamment les droits d'inscription. En cas de retrait d'inscription, ce versement reste acquis à l'Institut Bois Robert.

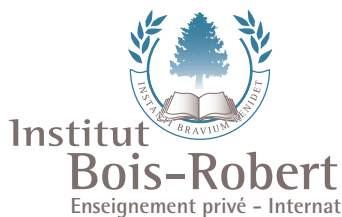
Lieu et date

Signature des parents ou représentants légaux,
précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Cadre réservé à l'administration

Dossier reçu le

Chèque n° Banque



Institut Bois-Robert - 49370 Bécon-les-Granits
Téléphone 02 41 77 90 14 - Fax 02 41 77 97 90
secretariat.boisrobert@gmail.com
www.boisrobert.com